

# **Charte 4 Le CHANGEMENT**

## **Pour une aide humanitaire plus locale**

Nous, les organisations soussignées, félicitons de la reconnaissance croissante du fait que l'action sur la réponse aux crises menée au niveau local a été inadéquate et qu'une réforme transformatrice est nécessaire. Le moment est venu pour les acteurs humanitaires d'apporter des changements significatifs.

### **Dans le cas des ONG internationales signataires :**

- Nous engageons nos organisations à mettre en œuvre la Charter for Change (Charte du changement) en 8 points d'ici 2026, en veillant à ce qu'elle soit communiquée efficacement au personnel, aux bureaux nationaux, aux partenaires, aux donateurs et aux autres parties prenantes.
- Nous nous engageons également à rendre compte chaque année des progrès accomplis.

### **Dans le cas d'ONG nationales et locales travaillant en partenariat avec des ONG internationales :**

- Nous approuvons et soutenons cette Charte du changement. Nous nous engagerons avec nos ONG internationales partenaires signataires de la Charte à renforcer la responsabilité de ces engagements.
- Nous chercherons activement à ce que ceux qui ne sont pas signataires de cette Charte de s'y inscrire.
- Nous approuverons la Charte de responsabilité<sup>1</sup> afin de renforcer notre engagement et notre responsabilité à l'égard des populations touchées par la crise.

### **La Charte du changement en 8 points**

**Point 1.** Augmenter le financement direct de qualité, y compris le recouvrement des coûts indirects, des ONG nationales et locales pour l'action humanitaire : En 2022, seulement 1,2 % de l'aide humanitaire était acheminée directement aux acteurs nationaux et locaux (y compris les gouvernements nationaux, les ONG et les OSC) pour le travail humanitaire<sup>2</sup>. Nous nous engageons, par des actions de plaidoyer et d'influence politique, à ce que les donateurs du Nord (y compris les donateurs institutionnels, les fondations et le secteur privé) augmentent d'année en année le pourcentage de leur financement humanitaire destiné aux ONG nationales et locales. Nous nous engageons à ce que, d'ici 2026, au moins 25 %, voire plus, de nos financements humanitaires aillent à des ONG nationales et locales.

**Point 2.** Affirmer et approuver les résultats du Grand Bargain Caucus (Caucus du grand compromis) sur le rôle des intermédiaires et le cadre de partage des risques du Comité permanent inter organisations (IASC) : Nous reconnaissons que les agences doivent approuver et aller au-delà des principes de partenariat ONU/ONG (égalité, transparence, approche axée sur les résultats,

---

<sup>1</sup> [https://charter4change.files.wordpress.com/2020/09/charте-de-responsabilite\\_redevabilite-des-endosser-v4.pdf](https://charter4change.files.wordpress.com/2020/09/charте-de-responsabilite_redevabilite-des-endosser-v4.pdf)

<sup>2</sup> <https://devpolicy.org/state-of-the-humanitarian-system-growing-threats-missing-links-20221129/>

# Charte 4 Le CHANGEMENT

## Pour une aide humanitaire plus locale

responsabilité et complémentarité) en établissant des systèmes et des processus clairs pour les mettre

---

en œuvre au sein de nos agences et avec nos partenaires locaux. Nous plaiderons également auprès des donateurs et nous innoverons dans nos partenariats afin de renforcer la responsabilité mutuelle et les approches systématiques de la santé/qualité des partenariats, y compris le partage des risques, avec les partenaires nationaux et locaux.

**Point 3.** Accroître la transparence des transferts de ressources aux ONG nationales et locales : Un changement significatif d'approche en matière de transparence est nécessaire pour instaurer la confiance, la responsabilité et l'efficacité des investissements acheminés vers les acteurs nationaux par le biais d'intermédiaires internationaux. Nous nous engageons à documenter les types d'organisations avec lesquelles nous coopérons dans le cadre de la réponse humanitaire en utilisant la définition du Comité permanent inter-agences (IASC) et à publier ces chiffres (ou pourcentages) dans nos comptes publics en utilisant, par exemple, la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

**Point 4.** Cesser de saper les capacités locales : Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques de recrutement équitables afin de décourager le débauchage du personnel des ONG nationales et locales (car cela nuit gravement à leur capacité d'action, en particulier au plus fort de l'intervention d'urgence). Nous étudierons des alternatives avec nos partenaires, telles que les détachements, le mentorat ou le soutien aux initiatives nationales de renforcement. Dans le même ordre d'idées, nous étudierons les possibilités de promouvoir le principe « Pourquoi pas local ? » en configurant notre agence, notre présence dans les pays et nos partenariats de manière à renforcer la capacité des acteurs locaux à prendre la direction des opérations. Nous étudierons également les moyens de remédier aux disparités salariales au niveau national afin d'améliorer la fidélisation du personnel des acteurs locaux.

**Point 5.** Souligner l'importance des acteurs nationaux : Nous plaiderons auprès des donateurs pour que le travail avec des acteurs locaux et nationaux fasse partie de leurs critères d'évaluation des partenaires-cadres et des appels à propositions de projets. Nous nous engageons à présenter nos ONG locales/nationales partenaires à nos propres donateurs directs afin qu'elles accèdent à un financement direct et nous ferons pression sur les donateurs pour qu'ils consacrent un pourcentage de leur financement aux organisations locales/nationales.

**Point 6.** Aborder la question de la sous-traitance : Nous veillerons à ce que nos partenaires locaux et nationaux soient des copropriétaires qui jouent un rôle de premier plan dans la conception des programmes et des processus décisionnels dès le départ, tout au long du cycle du programme et de l'accord de partenariat.

**Point 7.** Soutien organisationnel solide et renforcement des capacités : Nous aiderons les acteurs locaux à devenir des organisations solides qui améliorent constamment leur rôle et leur part dans la réponse humanitaire globale. Nous nous coordonnerons pour éviter la duplication de l'évaluation des capacités et du soutien. Nous nous engageons à payer un soutien administratif adéquat et à publier les pourcentages de notre budget humanitaire qui vont directement aux partenaires pour

# **Charte 4 Le CHANGEMENT**

## **Pour une aide humanitaire plus locale**

le renforcement institutionnel et le partage des capacités d'ici 2026. Le fait que, d'ici 2026, nous ayons alloué des ressources pour soutenir nos partenaires dans ce domaine constitue un test de notre sérieux en matière de renforcement des capacités. Nous reconnaissons que les communautés, les partenaires locaux et nationaux disposent d'un riche éventail de connaissances, de compétences et de capacités et, par conséquent, nous encouragerons et soutiendrons les méthodologies d'apprentissage mutuel et d'échange.

**Point 8.** Communication aux médias et au public sur les partenaires, les communautés touchées par les crises et les contextes dans lesquels nous opérons : Dans toute communication aux médias internationaux et nationaux et au public, nous promouvrons le rôle des acteurs locaux et nationaux et reconnaissons le travail accompli par nos partenaires, les communautés touchées par les crises et les contextes dans lesquels nous opérons.

Nous veillerons également à ce que nos communications renforcent la dignité des personnes que nous et nos partenaires servons. En outre, nous veillerons à ce que nos communications renforcent la dignité des personnes que nous et nos partenaires servons, en contrant les récits racistes et colonialistes sur les personnes et les pays touchés par les crises. Pour promouvoir l'inclusivité et la représentation, nous donnerons la priorité aux diverses voix des communautés touchées par les crises. La narration collaborative et l'utilisation de récits visuels et écrits reflétant la diversité culturelle peuvent contribuer à amplifier les voix marginalisées et à contrer les récits préjudiciables.

**Signée par:** (ONG internationales)

**Approuvée par:** (ONG locales et nationales)

Pour signer ou approuver cette Charte pour le changement, veuillez envoyer un courriel à [admin@charter4change.org](mailto:admin@charter4change.org) en indiquant le nom complet de votre organisation.

Texte original : Juillet 2015

Version révisée Février 2019

Version révisée actuelle Mars 2024